



PROCÈS-VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

---

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le 8 août 2022 à 19 h au Centre communautaire de Racine, situé au 136 route 222, Municipalité de Racine.

Sont présents :

Maire	Mario Côté
Conseiller district N° 1	Nicolas Turcotte
Conseillère district N° 2	Lilian Steudler
Conseiller district N° 3	André Courtemanche
Conseiller district N° 5	Adrien Steudler
Conseillère district N° 6	Louise Lafrance Lecours

Est absent :            Conseiller district N° 4      Michel Bergeron

Assiste également à la séance :

Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière

Les membres présents forment le quorum.

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES**

La séance ordinaire est ouverte à 19 h par monsieur Mario Côté, maire de Racine.

Madame Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022

**4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DISCUSSIONS (30 MINUTES MAXIMUM)**

**5. ADMINISTRATION**

5.1 Adoption des comptes à payer au 30 juin 2022

**6. CORRESPONDANCE**

**7. RÉOLUTIONS**

- 7.1 Prolongation — Entente des loisirs
- 7.2 Entente — Responsabilité du 2e Rang
- 7.3 Paiement — Bois de la Fête nationale
- 7.4 Contribution – Activité de lavage de bateau – Saint-Denis-de-Brompton
- 7.5 Ajustement des coûts — Travaux du chemin J.-A.-Bombardier  
(Excavations GG Laroche)

**8. PÉRIODE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES**

- 8.1 Vernissage de la Maison de la Culture
- 8.2 Conférence de presse berce du Caucase



- 8.3 Régie des incendies
- 8.4 Comité agricole MRC PDZA

## 9. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

## 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

---

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-08-178

ATTENDU la lecture de l'ordre du jour par monsieur le maire Mario Côté ;

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté avec la modification suivante :

- Retrait du point 7.5 (Ajustement des coûts — Travaux du chemin J.-A.-Bombardier (Excavations GG Laroche))

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022

2022-08-179

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 juillet 2022.

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la secrétaire soit, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que rédigé.

### 4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

La période de questions débute à 19 h 03 et se termine à 19 h 32.

Les points suivants ont été discutés :

- Chemin multimodal;
- Sentiers cyclables;
- Sentiers de motoneige;
- Chemin Flodden;
- FADOQ – Dîner mensuel;
- Liste des comptes à payer;
- Demande de dérogation mineure – 486 chemin Ferland.

### 5. ADMINISTRATION

#### 5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 31 juillet 2022

2022-08-180

Il est proposé par monsieur Nicolas Turcotte, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



QUE

la liste des comptes à payer, d'une somme de trois cent quarante-deux mille onze dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (342 011,97 \$), couvrant la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2022, soit adoptée.

## 6. CORRESPONDANCE

La liste des correspondances reçues au mois de juillet 2022 est remise aux membres du conseil.

## 7. RÉOLUTIONS

### 7.1 Prolongation — Entente des loisirs

2022-08-181

ATTENDU QU'

une rencontre a eu lieu lundi le 4 juillet 2022, à laquelle étaient présents les maires et directeurs généraux des municipalités participantes à l'entente intermunicipale des loisirs 2019-2022 ;

ATTENDU QU'

il a été convenu entre les parties prenantes qu'il était souhaitable de reconduire l'entente intermunicipale des loisirs pour une durée maximale d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023, le temps d'en venir à une entente satisfaisante entre les parties pour la conclusion d'une nouvelle entente intermunicipale en matière de loisirs ;

Il est proposé par monsieur André Courtemanche, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE

le conseil municipal de la Municipalité de Racine accepte de prolonger l'entente intermunicipale des loisirs 2019-2022 pour une année supplémentaire, soit pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 ;

QUE

la Municipalité délègue monsieur le maire Mario Côté ainsi qu'un représentant du comité des loisirs pour participer aux discussions concernant la nouvelle entente intermunicipale sur les loisirs.

### 7.2 Entente — Responsabilité du 2e Rang

2022-08-182

ATTENDU QUE

la Municipalité de Racine a déjà une entente de services avec le Canton de Valcourt visant le 2<sup>e</sup> Rang ;

ATTENDU QUE

l'entente actuelle demande des amendements.

Il est proposé par monsieur Adrien Steudler, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE

le conseil autorise madame la directrice générale Lyne Gaudreau à négocier une entente amendée de services avec le Canton de Valcourt visant le 2<sup>e</sup> Rang ;

QUE

madame Lyne Gaudreau, directrice générale, et monsieur Mario Côté, maire, soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité.

### 7.3 Paiement — Bois de la Fête nationale



2022-08-183

Monsieur André Courtemanche, conseiller, déclare son intérêt et se retire à 19 h 37

ATTENDU les festivités de la Fête nationale du 24 juin dernier ;

ATTENDU QU' un feu de joie a été organisé sur le terrain municipal lors de l'événement ;

ATTENDU QU' il a été nécessaire de transporter le bois nécessaire au feu susmentionné ;

ATTENDU la facture reçue d'Excavation Yves Fontaine & Fils Inc. ;

Il est proposé par monsieur Adrien Steudler, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le paiement de la facture d'Excavation Yves Fontaine & Fils Inc. au montant de trois cent soixante-trois dollars et trente et un cents (363,31 \$) incluant les taxes applicables pour le transport du bois lors des événements de la Fête nationale soit autorisé ;

QUE cette somme soit déduite de la subvention destinée à la Fête nationale.

Monsieur André Courtemanche, conseiller, reprend son siège à 19 h 39.

#### **7.4 Contribution – Activité de lavage de bateau – Saint-Denis-de-Brompton**

2022-08-184

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton a réalisé des journées de sensibilisation au lavage des embarcations nautiques en collaboration avec l'Association pour la protection du lac Brompton (APLB) les 23 juillet et 6 août derniers ;

ATTENDU QUE ces événements ont pour but d'éviter la propagation d'espèces aquatiques envahissantes menaçant la biodiversité des plans d'eau, plus spécifiquement le lac Brompton dans le cas présent ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine est également touchée par cette problématique en tant que municipalité riveraine du lac Brompton ;

Il est proposé par madame Louise Lafrance Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise le versement d'une contribution d'un montant de six cents dollars (600 \$) pour la tenue des journées de sensibilisation au lavage des embarcations nautiques.

## **8. PÉRIODE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES**

### **8.1 Vernissage de la Maison de la Culture**

Monsieur le maire Mario Côté félicite et remercie le conseil responsable de la Maison de la culture. Le tout fut un bel événement ayant attiré un nombre appréciable de visiteurs.



## 8.2 Conférence de presse berce du Caucase

Monsieur le maire fait un bref retour sur la conférence de presse visant la berce du Caucase en juillet 2022. De multiples médias ont couvert l'événement.

## 8.3 Régie des incendies

Monsieur le maire a assisté à une rencontre de la régie des incendies. Un bref résumé est fait à l'assistance. On souligne notamment l'embauche de nouveaux pompiers volontaires quittant le service de Saint-Denis-de-Brompton.

## 8.4 Comité agricole MRC PDZA

Monsieur le maire donne quelques détails sur le suivi fait par la MRC du Val-Saint-François quant au plan de développement de la zone agricole.

## 9. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

La période de questions débute à 19 h 44 et se termine à 19 h 48.

Les points suivants ont été discutés :

- Panneau afficheur de vitesse amovible;
- Lavage d'embarcations de plaisance.

## 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-08-185

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

Madame Louise Lafrance Lecours, conseillère, propose la levée de la séance à 19 h 49.

---

Mario Côté  
Maire

---

Lyne Gaudreau  
Directrice générale et greffière-trésorière